



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC ROBERT-CLICHE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ODILON-DE-CRANBOURNE**

Séance ordinaire du 12 août 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Odilon-de-Cranbourne, tenue au 111 rue Hôtel-de-Ville à Saint-Odilon-de-Cranbourne, le douzième jour du mois d'août 2019 à 20h.

Sont présents :

Mesdames les conseillères : Lynda Poulin
Peggy Poulin-Nolet

Messieurs les conseillers : Éric Morency
Mario Boily
Renald Rodrigue

Est absente :

Madame la conseillère : Denise Roy

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur le maire suppléant Alain St-Hilaire.

Est aussi présente :

La directrice générale, Madame Dominique Giguère.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance

1.1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2. Administration générale et greffe

- 2.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2019
- 2.2. Adoption des comptes
- 2.3. Adoption règlement 374-2019 annulant le règlement 371-2019
- 2.4. Mutuelle de prévention
- 2.5. Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale
- 2.6. Appel d'offre 2019-11 Souffleur : autorisation
- 2.7. Appel d'offre 2019-12 Gratte : autorisation
- 2.8. Dépôt état des résultats au 31 juillet 2019

3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu

- 3.1. Rapport urbanisme
- 3.2. Déclaration conformité rue des Cerisiers
- 3.3. Permis et remplissage piscine

4. Travaux publics

- 4.1. Compensation hiver 2018-2019
- 4.2. Travaux CCL

5. Sécurité publique et incendie

- 5.1. Rapport d'intervention juillet 2019

- 6. Loisir, organismes et activités culturelles**
 - 6.1. Commandites (Soirée de chasse 2019)
 - 6.2. Etats financiers OMH
 - 6.3. Club optimiste

7. Affaires nouvelles

8. Période de questions

9. Divers

- 9.1. Lecture de la correspondance
- 9.2. Rapport des organismes
- 9.3. Rapport mairesse

10. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de la séance

1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution 144-08-2019

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que madame la mairesse en fait la lecture au bénéfice de l'auditoire;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Renald Rodrigue et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté en laissant le point 7-Affaires nouvelles ouvert.

Adoptée

2. Administration générale et greffe

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2019

Résolution 145-08-2019

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2019 et qu'ils renoncent à sa lecture;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2019 soit adopté tel que préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Dominique Giguère.

Adoptée

2.2 Adoption des comptes

Résolution 146-08-2019

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été déposée;

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que les crédits nécessaires sont disponibles;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Peggy Poulin-Nolet et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'approuver le paiement des comptes fournisseurs du mois juillet 2019 tel qu'inscrit à la liste des comptes à payer pour un montant totalisant 244 509.75\$.

Adoptée

2.3 Adoption règlement 374-2019 annulant le règlement 371-2019

Résolution 147-08-2019

ATTENDU QUE la Municipalité de la paroisse de Saint-Odilon-de-Cranbourne désire faire l'acquisition d'un chargeur sur roues et d'un souffleur afin de répondre à ses besoins en matière de déneigement des routes en période hivernale ;

ATTENDU QUE le règlement 371-2019 permet à la Municipalité de la paroisse de St-Odilon-de-Cranbourne de se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième paragraphe du deuxième alinéa à l'article 1063 du Code municipal du Québec ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire modifier le mode de financement pour l'acquisition de ce chargeur, soit par crédit-bail ;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 8 juillet 2019 et que le projet de règlement a été déposé et présenté à cette même séance ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le règlement 374-2019 soit adopté.

Adoptée

2.4 Mutuelle de prévention

Résolution 148-08-2019

ATTENDU QU'une mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail, ci-après appelée la *Mutuelle* nous est proposée par l'entremise de Groupe Conseil Novo SST en vertu de l'article 284.2 de la Loi sur les accidents et les maladies;

ATTENDU QUE l'adhésion à la Mutuelle permet à la municipalité d'améliorer son système de gestion ainsi que sa performance en santé et sécurité du travail;

ATTENDU QUE la municipalité désire profiter des avantages en adhérant à la Mutuelle;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE les membres du conseil ont fait une lecture complète et s'en déclarant satisfaits;

QUE l'entente projetée avec la *Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail* relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2020 soit acceptée telle que rédigée;

QUE Groupe Conseil Novo SST inc, soit autorisé à signer cette entente pour et au nom de la municipalité ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution de la municipalité;

QUE la Municipalité autorise la directrice générale, Mme Dominique Giguère, à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents nécessaires à la participation de la Municipalité à la Mutuelle.

Adoptée

2.5 Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale

Résolution 149-08-2019

Attendu que la Municipalité a pris connaissance du guide de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

Attendu que la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce et les municipalités de Saint-Odilon-de-Cranbourne et Saint-Victor désirent présenter un projet de mise en place d'un nouveau service d'ingénierie et expertise technique dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le conseil de Saint-Odilon-de-Cranbourne s'engage à participer au projet de réalisation d'une entente intermunicipale pour la mise en place d'un nouveau service d'ingénierie et expertise technique et d'assumer une partie des coûts;

QUE le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

QUE le conseil nomme la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce organisme responsable du projet.

Adoptée

2.6 Appel d'offre 2019-11 Souffleur : autorisation

Résolution 150-08-2019

ATTENDU QUE la Municipalité désire acquérir un souffleur;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Peggy Poulin-Nolet et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE demander des soumissions par appel d'offres sur SEAO tel que requis par la loi pour l'achat d'un souffleur.

Adoptée

2.7 Appel d'offre 2019-12 Gratte : autorisation

Résolution 151-08-2019

ATTENDU QUE la Municipalité désire acquérir une gratte;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Éric Morency et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE demander des soumissions par appel d'offres sur invitation tel que requis par la loi pour l'acquisition d'une gratte.

Adoptée

2.8 Dépôt état des résultats au 31 juillet 2019

L'état des résultats au 31 juillet 2019 est déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière et se résume comme suit:

REVENUS	Budget	au 28 février	au 31 juillet	%
DE FONCTIONNEMENT				
Taxes	1 773 962	1 798 433	1 797 671	101.34%
Paiements tenant lieu de taxes	13 820	1 403	16 779	121.41%
Services rendus	198 494	2 983	143 313	72.20%
Impositions de droits	12 500	15	1 410	11.28%
Amendes et pénalités	2 000	324	1 125	56.25%
Intérêts	7 000	2 228	9 139	130.55%
Autres revenus	25 000	0	4 854	19.41%
Transfert	203 719	16 500	34 409	16.89%
Total de fonctionnement	2 236 495	1 821 886	2 008 700	89.81%
IMMOBILISATIONS				
Transfert (subv immo)	159 100	0	20 767	13.05%
TOTAL REVENUS	2 395 595	1 821 886	2 029 467	76.05%
DÉPENSES				
DE FONCTIONNEMENT				
Administration générale	333 907	52 959	237 465	71.12%
Sécurité publique	215 614	10 458	166 539	77.24%
Transport routier	740 877	118 899	593 761	80.14%
Hygiène du milieu	304 195	21 168	225 637	74.18%
Santé et bien-être	48 110	31 364	43 464	90.34%
Aménagement, urbanisme et développement	71 237	23 916	70 370	98.78%

Loisirs et culture	249 844	80 631	175 762	70.35%
Frais de financement	33 503	0	18 647	55.66%
Remboursement de la dette à long terme	162 900	0	48 600	29.83%
Réserve financière	20 000	0		0.00%
Total de fonctionnement	2 180 187	339 395	1 580 246	72.48%
IMMOBILISATIONS				
Administration générale	2 000	0	3 819	190.95%
Sécurité publique	5800	0	1 781	30.71%
Transport routier	240 000	0	0	0.00%
Hygiène du milieu	0	0	0	#DIV/0!
Santé et bien-être	341 706	0	0	0.00%
Aménagement, urbanisme et développement	139 508	0	2 507	1.80%
Loisirs et culture	59 100	0	20 692	35.01%
Propriétés destinées à la revente	1	0	82 121	8212071.00%
Total immobilisation	788 115	0	110 920	14.07%
TOTAL DÉPENSES	2 968 302	339 395	1 691 166	56.97%
AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES				
Surplus accumulé affecté	0	0		#DIV/0!
Financement	-505 706	0		0.00%
Réserve financière et fonds réservé	-67 000	0		0.00%
Produit de cession	0	0		#DIV/0!
Total autres activités financières	-572 706	0		0.00%
Surplus (déficit)	-1	1 482 491	338 301	0

3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu

3.1 Rapport urbanisme

Le rapport des permis émis pour le mois de juillet est déposé au conseil tel que préparé par la responsable de l'urbanisme, Mme Mélissa Chrétien.

3.2 Déclaration conformité rue des Cerisiers

Résolution 152-08-2019

ATTENDU QUE la rue des Cerisiers doit être prolongée;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE mandater M. André Mercier à titre d'ingénieur pour procéder à la déclaration de conformité de la rue des Cerisiers.

Adoptée

3.3 Permis et remplissage piscine

Point reporté.

4. Travaux publics

4.1 Compensation hiver 2018-2019

Résolution 153-08-2019

ATTENDU QUE certaines régions ont subi un hiver 2018-2019 atypique avec des opérations de déneigement qui, par région, semblent au-delà de ce qui normalement attendu;

ATTENDU QUE le Ministère a étudié les données statistique des heures d'opérations et des consommations de fondants et offre une compensation à la Municipalité de 34 578.88\$;

ATTENDU QUE cette compensation doit être considéré à titre d'équité administrative puisqu'aucune obligation contractuelle ne l'impose;

ATTENDU QUE le Ministère demande une réponse de la Municipalité à savoir s'il accepte cette compensation;

ATTENDU QUE le Ministère devait avoir reçu cette réponse avant le 2 août et que la directrice générale a répondu positivement à la demande;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'entériner l'acceptation de l'offre de compensation offerte par le Ministère au montant de 34 578.88\$.

Adoptée

4.2 Travaux CCL

Des précisions sont demandées à la conseillère nommé pour représenter la Municipalité au Centre Curé Larochelle, Mme Peggy Poulin-Nolet. L'information sera transmise à la prochaine séance.

5. Sécurité publique et incendie

5.1 Rapport d'intervention juillet 2019

Résolution 154-08-2019

Il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accepter le rapport mensuel de juillet 2019 du service incendie tel que préparé par le directeur incendie, Robert Ruel.

Adoptée

6. Loisir, organismes et activités culturelles

6.1 Commandites (Soirée de chasse 2019)

Résolution 155-08-2019

Il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accorder un montant de 2000\$ à l'OTJ de St-Odilon dans le cadre de sa 15e édition de la Soirée de chasse et pêche.

Adoptée

6.2 Etats financiers OMH

Résolution 156-08-2019

ATTENDU QUE les états financiers 2018 de l'OMH sont présentés par Mme Sylvie Vachon et M. Michel Mathieu;

ATTENDU QUE ces états mentionnent des revenus de 87 440\$ versus des dépenses de 123 767\$, donc un déficit de 36 327\$, dont 90% absorbé par la SHQ, soit 32 694\$, et 10% absorbé par la Municipalité, soit 3 633\$;

ATTENDU QUE les états financiers démontrent un solde à payer par la municipalité de 771\$;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Renald Rodrigue et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'approuver les états financiers 2018 de l'OMH tels que présentés.

Adoptée

6.3 Club optimiste

Résolution 157-08-2019

ATTENDU QUE le Club optimiste de St-Odilon-de-Cranbourne a fermé en 2016 et a versé à l'OTJ St-Odilon le solde de ses comptes;

ATTENDU QUE la radiation de cet organisme comporte des erreurs et n'est donc pas fermé d'office;

ATTENDU QUE des déclarations doivent être mise à jour pour les années 2017 et 2018 en plus des procédure pour la radiation d'office de l'immatriculation de l'entreprise;

ATTENDU QUE le club demande à la Municipalité de payer les frais reliés à ces opérations compte tenu du don à l'OTJ et que le compte est fermé;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Renald Rodrigue et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'acquiescer à la demande et de payer les frais reliés à la radiation du Club optimiste de St-Odilon-de-Cranbourne.

Adoptée

7. Affaires nouvelles

Des discussions se déroulent au sujet de la pénurie de logements dans la Municipalité.

8. Période de questions

Aucune question dans la salle.

9. Divers

9.1 Lecture de la correspondance

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance.

9.2 Rapport des organismes

Les conseillers concernés font un rapport des organismes: l'O.T.J., le H.L.M. et le Centre Curé Larochelle.

9.3 Rapport mairesse

Point reporté.

10. Levée de l'assemblée

Résolution 158-08-2019

Il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la séance soit levée à 22h15.

Adoptée

Je, Alain St-Hilaire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Alain St-Hilaire,
Maire suppléant.

Dominique Giguère,
Directrice générale.